



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 05 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent - Mme FOURES Josiane – M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – MM HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri - Daniel COULON - Mmes POULLET Danielle - Marie Gil SCHMITT - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO Nadia -- M. REBUFFAT Jacky - ALTIER Jonathan -

ABSENTES EXCUSEES : Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille -

PROCURATIONS : Mme ARNAUD GIBOULET Sophie à Mme DE CORO Jessica
Mme BAECKER Sybille à Mme SCHMITT Marie-Gil

Soit 19 votants

Madame PANAFIEU indique qu'elle enregistre les débats.

1. **Désignation du secrétaire :**

Madame Jessica DE CORO a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. **Approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2023**

Monsieur le maire soumet le compte rendu du conseil municipal à l'approbation de l'assemblée.

Madame PANAFIEU souhaite apporter les modifications suivantes :

« Corrections PV CM du 27 février 2023

Point 2 Approbation du PV du 18 janvier 2023, réponses aux questions de Mr le Maire concernant le SIVU DFCI Massif du Gardon

Mme Panafieu rappelle qu'elle a de nombreuses fois évoqué le contenu minimum d'un PV des assemblées délibérantes prévu par le CGTC de juin 2022 et qu'une nouvelle fois il manque des éléments essentiels à la compréhension des débats et votes.

Mr Tixador a pris un temps certain pour évoquer les présentations et compte-rendu du SIVU DFCI.

Question 1 de Mr le Maire sur le fonctionnement du DFCI

Comme évoqué le 27 février, Mme Panafieu rappelle que la gestion des conseils syndicaux du DFCI est exemplaire sur ce syndicat et précise :

- Que les convocations sont transmises dans les temps

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

- Que les dates de réunions sont envoyées pour réservation en général 1 mois en avance
- Que le dossier du conseil syndical est envoyé aux conseillers au moins une semaine à l'avance
- Que l'ensemble des pièces justificatives sont présentées aux conseillers sans qu'ils n'aient quoi que ce soit à demander
- Que **le PV est transmis non signé car soumis avant aux corrections des conseillers syndicaux avant d'être mis au vote**. En cas de modification mineure, les corrections sont ajoutées à la main avant mise au vote et signature. En cas de modification majeure, le PV est modifié et signé ultérieurement.

Ce n'est pas tout à fait le même cas à Sainte-Anastasia puisque nous avons une nouvelle fois reçu un PV signé avant approbation par le conseil municipal.

Pour rappel le Code Général des Collectivités Territoriales de juin 2022, extrait annexé à ce PV, précise que le PV de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante et ensuite signé par le Maire et le secrétaire de séance.

Mme Panafieu rappelle l'exemplarité du syndicat DFCI et demande à Mr le Maire de garantir comme c'est le cas à ce syndicat, la transmission en toute transparence de tous les éléments indispensables à la prise de position de chaque élu.

Question 2 de Mr le Maire : ajout d'un point à l'ODJ

Mme Panafieu précise que ce syndicat se réunit 3 à 4 fois par an maximum. Effectivement, a été ajouté à l'ordre du jour l'approbation du plan du massif de l'Uzège, syndicat DFCI voisin de celui du Massif du Gardon. En effet, quelques pistes sont à cheval sur les 2 syndicats et c'est pour cette raison que l'avis a été demandé. Cet avis n'a pas engagé financièrement le syndicat. L'ajout de ce type de point est donc bien différent de celui de l'achat d'une licence IV à 14500 € auxquels s'ajoutent 1000 € de frais d'enregistrement. Cela est également bien différent du 1^{er} projet évoqué en conseil à savoir le rachat de la licence IV pour qu'elle ne parte pas de la commune.

Point 7 : Engagement de la modification du PLU

Concernant la comparaison des situations du Mazet avec celle du Prieuré, Mme Panafieu rappelle que les 2 situations sont bien différentes. Dans le cas du Mazet, il y a 4 couchages, peut-être 6. Le projet du Prieuré, d'après les éléments disponibles sur internet, fait état de 80 couverts et 10 chambres d'hôtes auxquels s'ajoutent le personnel indispensable dans ce type d'établissement. L'engagement de cette modification et la demande de changement de destination du Prieuré exposent donc toutes ces personnes dans cette zone à fort enjeu risques naturels.

Mme Panafieu rappelle que lors du débat du conseil municipal du 27 février 2023, a été clairement abordé le niveau d'eau vu par certains élus en 2002 au Prieuré ainsi que le repère de crue situé de l'autre côté du Pont. Ces éléments sont essentiels et doivent apparaître dans le compte-rendu.

Mme Panafieu demande une nouvelle fois la copie du courrier de la Préfecture puisqu'il est cité dans le dossier du conseil municipal. Cela permettra à tous les conseillers de se faire leur propre idée avant d'engager leur responsabilité en tant qu'élu. »

Monsieur le maire demande à Madame PANAFIEU de lui transmettre l'ensemble de ses modifications par écrit.

Ce à quoi Madame PANAFIEU répond une nouvelle fois que « *Madame DURAND est là pour prendre des notes et qu'elle se tient à disposition pour écouter ensemble la bande sonore* ».

Ce que le maire refuse catégoriquement.

Suite à l'intervention de Madame PANAFIEU, Monsieur le Maire donne lecture de l'intervention suivante :

« *Mesdames, messieurs les élus,*

Mme Panafieu reprochant systématiquement un manque de détails, concernant ses interventions dans les comptes rendus des conseils municipaux de Sainte-Anastasia et devant le laxisme paradoxal dont elle fait preuve vis-à-vis des comptes rendus du syndicat du SIVU de DFCI du Massif du Gardon où elle représente la commune, lors de la séance du conseil municipal du 27 février dernier je lui ai posé plusieurs questions concernant ces différences de comportement.

Le syndicat étant un modèle du genre, pourquoi nous ne recevons pas les compte rendus signés et modifiés ?

Lors du conseil municipal du 27 février, mesdames Panafieu et Ménaldo ont émis verbalement le souhait de voir se tenir un débat de politique générale de la commune lors de cette séance et avant le vote du budget.

Un courrier en ce sens, signé des deux élus et daté du 28 mars 2023 est arrivé en mairie avec copie adressée au service de la légalité de la préfecture.

Question à mesdames Panafieu et Ménaldo : Pourquoi depuis vos élections respectives vous n'avez jamais sollicité ce débat avant les votes des années précédentes.

Mesdames et messieurs les élus vous noterez encore une fois le souci exacerbé de Mme Panafieu, qui souhaite démontrer, au travers de cette nouvelle demande, un manque d'information de la part de l'équipe de la majorité municipale.

Une fois encore, je vais vous faire part du comportement paradoxal et de la complaisance dont semble faire preuve systématiquement madame Panafieu à l'égard du contenu des comptes rendus du syndicat du SIVU de DFCI du Massif du Gardon.

Le 16 Mars 2022, deux réunions simultanées se sont tenues au SIVU.

- Le compte rendu de la première réunion concerne le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) du syndicat. Une fois encore le compte rendu, imprimé sur papier sans en-tête ni timbre, ne comporte aucune mention de débats ou traces d'interventions des élus et aucune signature d'élus.

- Le compte rendu de la deuxième réunion concerne le vote du Budget 2022 (BP) du syndicat. Comme les autres et outre un l'ajout d'un point à l'ordre du jour en début de séance, ce compte rendu ne comporte, une fois encore aucune retranscription d'un quelconque débat et toujours aucune signature d'élus.

A cette occasion le respect des délais réglementaires d'au moins deux jours qui aurait dû séparer la tenue de ces deux réunions n'a pas été respecté. Ces délais sont rappelés dans les textes suivants :

- **l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales,***
- **la réponse écrite à la question posée lors de la 13^{ème} législature, publiée dans le JO du Sénat du 25 mars 2010***
- **dans le jugement du TA de Montpellier en date du 05 novembre 1997 – préfet de l'Hérault,***

Mesdames et messieurs les élus, devant autant de reproches de sa part à l'encontre de la gestion des instances de gestion de notre commune, je souhaite poser deux nouvelles questions à madame Panafieu :

Question 1 : A la lecture des documents, pourquoi il n'est fait mention d'aucune réunion d'une commission finances du syndicat et d'aucun débat autour du ROB ?

Question 2 : Pourquoi, dans le deuxième compte rendu concernant le vote du budget 2022 de ce syndicat, l'on ne trouve aucune retranscription des revendications de madame Panafieu concernant le non respect des règles de tenues de ces séances ?

Il est évident que les comptes rendus des deux séances qui se sont tenues le 16 mars 2022 sont à votre disposition en mairie.

Une fois encore, vous pourrez constater un acharnement systématique de madame Panafieu à l'encontre de l'équipe de la majorité municipale de Sainte-Anastasia alors qu'elle semble faire preuve d'une complaisance permanente à l'égard d'autres instances.

Chers collègues élus, je vous pose la question, pouvons-nous maintenir Madame PANAFIEU en qualité de délégué représentant les intérêts de la commune à ce syndicat ? Je vous laisse y réfléchir sereinement.»

Le compte rendu de la séance du 27 février 2023 est approuvé par 16 voix POUR, 1 Abstention (J.ALTIER, absent à la séance) et 2 voix CONTRE (Mmes PANAFIEU et MENALDO).

Monsieur CHABAUD précise que c'est la préfecture qui avait demandé au SIVU la tenue d'un débat d'orientation budgétaire car la commune de Poulx avait passé le seuil des 4500 habitants. C'est à titre exceptionnel que la préfecture a accepté que ce débat ait lieu le même jour que le vote du budget.

3. Débat sur la politique générale de la commune (art 2121-19 du CGCT)

Monsieur le maire rappelle qu'à la demande de mesdames Ménaldo et Panafieu et comme inscrit au point 3 de l'ordre du jour, nous allons procéder à un débat de politique générale de la commune.

Avant tout échange ou question, plusieurs élus et moi-même, allons vous lire un document qui retrace la politique menée par l'équipe de la majorité municipale depuis son élection en Mars 2020. Ce document évoque également les grandes lignes de la politique générale des trois années à venir et sera annexé au procès-verbal de cette séance de conseil.

Avant d'en débiter sa lecture, je souhaiterais préciser que ce document reprend tous les points de la profession de foi rédigée par et pour la liste de la majorité municipale que j'ai eu l'honneur de conduire à l'occasion des élections de Mars 2020.

Je tiens seulement à préciser que, outre le fait d'avoir participé à la rédaction de tous les points de cette profession de foi, il y a 3 ans, madame Panafieu en a validé l'intégralité de son contenu.

LECTURE DU DEBAT DE POLITIQUE GENERALE :

Joint en pièce annexe au présent procès-verbal.

Monsieur REBUFFAT prend note de la partie relative à ce qui a déjà été fait. Certains éléments faisaient partie de son propre programme notamment l'entrée d'Aubarne. L'opposition sera vigilante à ce que la crise actuelle ne ralentisse pas les investissements. Il ajoute, concernant les emprunts, qu'il est important de réduire la dette, mais que parfois, il faut prendre des risques pour investir.

Il indique que sur certains investissements, il peut être d'accord, mais la gestion d'une commune n'est pas celle que lui-même aurait faite. Certains investissements par exemples peuvent être reportés.

Monsieur le maire confirme qu'il faut investir, mais que le remboursement annuel des emprunts encore à 210 000 € limite la capacité d'investissement de la commune. Les investissements sont réalisés au fur et à mesure des attributions des subventions : le projet de réfection de la traversée des villages a été découpé en 6 tranches car le montant des subventions est plafonné. Pour le skate parc, on a maximisé les subventions.

Monsieur CHABAUD ajoute que la commune n'a pas appliqué l'augmentation des impôts demandés par la Chambre régionale des comptes en 2016.

Monsieur ALTIER indique qu'il est possible qu'à cette période, on ne pouvait pas faire les mêmes travaux et que les crédits ont permis de réaliser des choses.

Monsieur le maire confirme, tout en relevant des projets démesurés pour la commune. Aujourd'hui, la commune investit sans emprunter, et n'est plus inscrite au réseau d'alerte de la Préfecture du Gard.

Monsieur CHABAUD ajoute que la magistrate de la CRC avait confirmé que le foyer notamment était deux fois trop grand.

Madame PANAFIEU demande quand est prévue la 6^{ème} tranche. Ce à quoi monsieur le maire répond que cela dépendra d'une part des subventions et d'autre part de la programmation des travaux de la CA Nîmes Métropole sur le réseau pluvial.

Madame PANAFIEU demande quand démarrera le city stade.

Monsieur le maire répond que cela dépendra une fois de plus des subventions. Un dossier sera préparé pour obtenir à nouveau des fonds européens. Dans l'immédiat, la commune investit pour réaliser des économies d'énergie : éclairage public, bâtiments.

Monsieur ALTIER suggère d'équiper le skate parc avec du mobilier : tables et poubelles. Madame HURLIN confirme que ceci est bien prévu.

Madame PANAFIEU demande, après la vente des logements sociaux, ce qu'il est prévu pour retrouver le même nombre de logements sociaux, et à quelle échéance.

Monsieur TIXADOR indique que plusieurs bailleurs ont été contactés pour l'ancienne école de Vic. Aucun n'a été intéressé.

Concernant l'ancienne poste, il y avait 2 appartements dont l'un était fermé depuis les intempéries de 2014. Un petit programme de six logements aidés est prévu sur l'ilôt Goupil, mais c'est un projet de l'ordre de 1.5 millions d'euros. D'autre part, le problème des parkings sera à régler en priorité. Une somme de 180 000 € a d'ores et déjà été provisionnée pour ce projet.

Madame PANAFIEU prend note du projet qui concerne la restauration de l'église de Russan et demande ce qu'il est prévu pour les autres églises.

Monsieur le maire explique que des travaux ont été réalisés sur les églises de Vic et Aubarne : pose de paratonnerres et pose de nouveaux tableaux électriques pour la programmation des sonneries des cloches.

A l'issue de ces échanges, le conseil municipal prend acte de la tenue du débat sur la politique générale de la commune.

4. Subventions aux associations :

Le tableau des subventions aux associations est approuvé à l'unanimité selon les montants ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2020	2021	2022	2023
Sainte-Anastasie en Fête	6 000 €	0,00 €	0 €	6000 €
ATCC	0	150 €	150 €	200 €
FNACA	150 €	150 €	150 €	200 €
APE Les Canailles	150 €	150 €	150 €	200 €
Art et Culture	150 €	150 €	150 €	200 €
Gym Détente	150 €	150 €	150 €	200 €
Le Cigalon	150 €	150 €	150 €	200 €
Les Chatgabonds	500 €	500 €	500 €	500 €
Sainte-Anastasie Danse		150 €	150 €	200 €
Sainte-Anastasie Patrimoine	150	150 €	150 €	200 €
Anastasie Tango	150 €	150 €	150 €	200 €
Esquicho Grapaou	150 €	150 €	150 €	200 €
Escrime Au Baton Long	0	150 €	150 €	200 €
Sthira Sukham	150 €	150 €	150 €	200 €
Trail en V.R.A.C.	-	-	150 €	200 €
ASSOS SPORT STE ANASTASIE	-	-	150 €	200 €
2022 Abside & Co	-	-	0 €	200 €

5. Subvention de 1 000.00 € au CCAS

Monsieur le maire indique qu'il apparaît nécessaire de verser une subvention afin d'abonder le budget du CCAS, sachant que le conseil municipal pourra, si besoin, voter une subvention complémentaire dans le courant de l'année 2023 pour faire face à d'éventuelles dépenses supplémentaires,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement d'une première subvention de mille (1000 €) euros au budget du CCAS de la commune au titre de l'année 2023.

6. Compte de gestion 2022 du SGC de Nîmes

Le compte de gestion 2022 tenu par le comptable de Nîmes, est approuvé à l'unanimité et arrêté aux montants suivants :

Dépenses de fonctionnement	1 254 835.76 €
Recettes de Fonctionnement	1 739 014.78 €
Résultat de la section.....	+ 484 179.02 €

Dépenses d'investissement	400 609.03 €
Recettes d'investissement	751 050.84 €
Résultat de la section	+ 350 441.81 €

7. Compte administratif 2023 :

7.1 Election d'un président de séance : Monsieur Alain FABRE est désigné secrétaire de séance pour le point 7.2

7.2 Vote du compte administratif 2022 de la commune :

Monsieur TIXADOR indique que le compte administratif 2022 était joint à la convocation. Il détaille les dépenses et les recettes par chapitre et article.

Chapitre 021/022 Madame PANAFIEU demande pourquoi le virement n'a pas été fait.

Monsieur TIXADOR indique que c'est une écriture d'ordre qui n'est jamais passée comptable.

Compte 6067 : Madame MENALDO demande pourquoi il reste une somme de 1031 €.

Madame HURLIN rappelle que la dotation scolaire par élève avait été augmentée. La somme restant correspond à des reliquats de commandes qui sont passées tardivement.

Compte 6226 : Madame MENALDO relève une augmentation du montant des honoraires.

Monsieur FABRE explique que l'augmentation est due à une facture correspondant à la réalisation du bilan thermique au foyer communal

Compte 6288 : Madame PANAFIEU demande à quoi correspond cette dépense.

Madame HURLIN explique qu'il s'agit du logement des intervenants qui ont réalisé une numérisation de la grotte, ce qui pourrait servir dans le cadre d'un futur projet. Cette numérisation a été réalisée gratuitement, la seule dépense étant la prise en charge d'une nuit.

Compte 6413 : Madame MENALDO constate qu'il y a un solde négatif.

Monsieur TIXADOR explique qu'en effet, il s'agit du personnel non titulaire que la commune engage pour pallier aux arrêts de travail. Il est donc impossible de prévoir la dépense.

Compte 73111 : Madame PANAFIEU demande si les 23 297 € supplémentaires correspondent bien à l'augmentation des bases.

Monsieur FABRE confirme qu'il s'agit bien entre autres, de l'augmentation des bases.

Compte 7067 : madame MENALDO fait remarquer qu'il manque les 2 dernières lettres au libellé du compte.

Monsieur le maire indique que la remarque sera transmise à Berger Levraut, concepteur du logiciel.

A l'issue de ces échanges, le compte administratif de la commune est approuvé à l'unanimité (Monsieur le maire a quitté la séance lors du vote) et arrêté aux montants suivants :

Dépenses de fonctionnement : 1 254 835.76 €

Recettes de fonctionnement : 1 932 417.98 €

Dépenses d'investissement : 400 609.03 € (+ 630 184.22 € RAR)

Recettes d'investissement : 761 393.00 €

8. Affectation du résultat 2022 :

Monsieur FABRE donne lecture des résultats du compte administratif 2022.

Sans observation, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2022 suivant :

269 400.55 € au compte 1068 de la section d'investissement

408 181.67 € de report au compte 002 de la section de fonctionnement.

9. Taux d'imposition 2023 :

Monsieur le maire rappelle que les taux sont inchangés depuis 2018.

Madame PANAFIEU indique que la commission des finances du 10 mars a été fixée à 10h00, ce qui est la 1^{ère} fois et que la préfecture sera informée.

Monsieur FABRE donne lecture de l'article du CGCT qui prévoit que des autorisations d'absences peuvent être accordées aux élus pour assister aux réunions municipales.

Madame PANAFIEU précise qu'elle votera CONTRE car les taux auraient pu être baissés.

Monsieur CHABAUD rappelle que le taux de 47.80 affecté à la taxe foncière correspond à la somme du taux communal et du taux départemental.

A l'issue de ces précisions, le conseil municipal approuve par 18 voix pour et 1 voix contre (Mme PANAFIEU) le maintien des taux d'imposition à 15.25 pour la TH, 47.80 pour la TFB et 55 pour la TFNB.

10. Budget primitif 2023 :

Monsieur FABRE donne lecture des chapitres budgétaires prévus pour 2023.

Compte 6413 : Madame MENALDO s'interroge sur la somme de 40 000 € inscrite au BP et sur le volume de l'absentéisme.

Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'un prévisionnel, que cette somme ne sera peut-être pas dépensée.

Compte 1641 : Madame PANAFIEU relève une augmentation du capital à rembourser et demande s'il est possible de renégocier la dette.

Monsieur TIXADOR répond que cela a déjà été demandé à plusieurs reprises, en vain.

Compte 6216, Madame PANAFIEU relève une augmentation de la dépense prévisionnelle. La notification est reçue de la CA Nîmes Métropole.

Madame PANAFIEU demande où est inscrit la somme correspondant à la réfection du chemin du Roulet.

Monsieur ALTIER confirme qu'en effet ce chemin est impraticable.

Monsieur le maire indique qu'une 1^{ère} somme de 37 139 € est inscrite en investissement. Une DM viendra modifier les prévisions dès que les subventions seront acquises. Un agent technique ira sur place voir l'état du chemin.

A l'issue de ces échanges, le budget primitif 2023 de la commune est approuvé par 17 voix POUR, 1 abstention (Mme MENALDO KEBDANI) et 1 voix CONTRE (Mme PANAFIEU)

Madame PANAFIEU demande à quelle hauteur la commune a consommé les fonds de concours prévus par la CA Nîmes métropole. CE à quoi Monsieur le maire répond qu'à ce jour, la commune a consommé environ un tiers de la somme estimée.

Le budget primitif de la commune est approuvé par 17 voix POUR et 2 voix CONTRE (Mmes PANAFIEU – MENALDO) et arrêté aux montants suivants :

Section de fonctionnement : 1 961 801.02 €

Section d'investissement : 1 597 865.84 €

11. Tableau des effectifs au 01.01.2023

Le tableau des effectifs ci-dessous, inchangé par rapport à celui de 2022, est approuvé à l'unanimité :

		01.03.20 19	01.03.20 20	01.01.20 21	01.01.20 22	01.01.2023
Filière administrative	Attaché territorial	1	1	1	1	1
	Secrétaire de mairie	1	1	0	0	0
	Rédacteur	1	1	1	1	1
	Adjoint adm Principal 1 ^{ère} classe			0	1	1
	Adjoint adm Principal 2 ^{ème} classe	1	1	1	0	0
	Adjoint administratif	0	0	0	0	0
	Adjoint administratif (contrat de projet)			1	1	1
Filière technique	Adjoints techniques	9	9	9 dont 1 vacant	8 et 1 vacant	8 et 1 vacant
	Adjoints techniques non titulaire			1	1	1
	Adjoint technique principal 2 ^{ème}	2 dont 1 vacant	2 dont 1 vacant	2 dont 1 vacant	2	2
Filière sociale	ATSEM	1	1	1	1	1
Filière police	Garde champêtre	1	1	1	1	1
Filière animation	Adjoint d'animation non titulaire	0	0	0	0	0
TOTAL		17 dont 1 vacant	17 dont 1 vacant	18 dont 2 vacants	18 dont 1 vacant et 1 non titulaire	18 dont 1 vacant et 1 non titulaire

12. Prolongation durée de validité compromis de vente Commune/Itin :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire qui indique avoir reçu une demande de l'office notarial représentant M. et Mme Stéphane ITIN, informant la commune de la substitution d'acquéreur au profit de la SCI ITIVIC, dont les associés sont M. et Mme Stéphane ITIN,

CONSIDERANT que l'article 2 de la délibération du 21 septembre 2022 prévoit que la vente de l'immeuble doit survenir avant le 31 mars 2023,

CONSIDERANT que les délais d'enregistrement de la SCI ne permettront pas de signer l'acte de vente avant le 31 mars 2023,

Monsieur REBUFFAT estime la prolongation de neuf mois relativement longue.

Madame DE CORO répond que cela n'a pas d'importance puisque cet argent ne sera pas utilisé et doit être provisionné pour les futurs travaux de l'îlot Goupil.

DECIDE

Par 16 voix POUR et 3 voix CONTRE (Mmes MENALDO – PANAFIEU – M. REBUFFAT).

ARTICLE 1 : de prononcer que l'acte de vente du bien immobilier objet de la délibération 2022/46 du 21 septembre 2022 devra être signé avant le 31 décembre 2023, et non avant le 31 mars 2023 comme initialement décidé.

ARTICLE 2 : de prendre acte de la substitution d'acquéreur dans le cadre de la cession du bien immobilier sis parcelle AR n°94 à la SCI ITIVIC, représentée par M. et Mme Stéphane ITIN,

ARTICLE 3 : les autres dispositions de la délibération du 21 septembre 2022 demeurent inchangées.

13. Cession de terrains à Nîmes Métropole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CONSIDERANT la finalisation de la mise en place du système d'assainissement de la Gardonnenque qui nécessite la régularisation foncière de parcelles de terrains dans le périmètre de le STEP implantée en bordure de la RD 18 à Sainte-Anastasia,

DECIDE A l'unanimité

ARTICLE 1 : d'approuver la cession gratuite des terrains suivants à la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

AI n° 834 pour 1 789 m²

AI n° 732 pour 84 m²

AI n° 734 pour 238 m².

Et les servitudes de passages et de réseaux sur les parcelles AI 835 (611 m²) et AI 836 (35m²)

ARTICLE 2 : prend acte que tous les frais afférents à cette régularisation foncière seront à la charge de la CA de Nîmes Métropole.

14. Association de préfiguration du PNR (parc naturel régional)

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

CONSIDERANT l'inclusion de la commune de Sainte-Anastasia dans le périmètre proposé à la suite d'une étude d'opportunité en vue de la création d'un parc naturel régional autour du Pays d'Uzès et du Pont du Gard ;

CONSIDERANT le courrier du PETR Uzège Pont-du-Gard en date du 23 février 2023 et ses pièces annexées relatifs au projet de création d'un Parc Naturel Régional autour du pays d'Uzès et du Pont du Gard ;

CONSIDERANT l'invitation à soumettre au Conseil municipal de la commune l'approbation des statuts et l'adhésion de la commune à l'Association de préfiguration d'un Parc Naturel Régional autour du pays d'Uzès et du Pont du Gard, ainsi que la désignation de représentants au sein de son assemblée générale ;

CONSIDERANT le paysage institutionnel déjà existant et l'intérêt insuffisamment démontré du projet de création du Parc naturel régional lors d'un séminaire de restitution organisé le 9 février 2023 en mairie d'Uzès et au vu des pièces transmises le 23 février 2023 ;

CONSIDERANT en outre la discordance entre le périmètre des communes concernées par le projet et les schémas de cohérence territoriale dont elles relèvent ;

Monsieur CHABAUD rappelle qu'il reste contre l'adhésion tant que la gouvernance ne changera pas.

VOTE par 18 voix pour et 1 abstention (N.MENALDO)

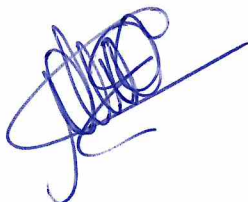
ARTICLE 1 : de refuser l'adhésion de la commune de Sainte-Anastasia à l'Association de préfiguration d'un Parc Naturel Régional autour du pays d'Uzès et du Pont du Gard.

ARTICLE 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h37.

La secrétaire

Jessica DE CORO



Le maire

Gilles TIXADOR



DEBAT DE POLITIQUE GENERALE

Conseil municipal du 05 avril 2023

« Dans le cadre des nouvelles dispositions de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, l'article 109 dispose « qu'à la demande d'un dixième au moins des membres du conseil municipal, un débat portant sur la politique générale de la commune est organisé lors de la réunion suivante du conseil municipal ».

Mesdames PANAFIEU et MENALDO ont sollicité la tenue de ce débat lors de la séance du 27 février dernier.

Il est précisé ici que les chiffrages des projets envisagés pour ce mandat ne seront connus qu'au fur et à mesure du lancement et de l'avancée des dossiers.

Comme indiqué lors de la campagne électorale, trois (3) grands thèmes sont priorisés :

<p>PRESERVER NOTRE IDENTITE RURALE, AMELIORER LE CADRE ET VIE ET LA SECURITE DES POPULATIONS</p>

➤ Le cadre de vie :

La priorité de la municipalité dans ce domaine est la poursuite de la réfection des voies publiques. Longtemps négligées, de nombreuses rues sont particulièrement dégradées :

- Dès 2016, les élus ont commencé à travailler sur la réfection de la rue de la Garrigue dans le cadre d'important travaux sur les réseaux humides engagés par la CA Nîmes Métropole,
- En 2017, a démarré le lancement du dossier de réfection de l'avenue Général de Gaulle et la rue du Castellas ainsi que les recherches de tous les financements possibles.
- Enfin en 2020, c'est l'avenue du 19 mars qui a été rénovée.

Les projets suivants pour cette mandature concernent la poursuite de la réfection complète de la traversée des villages, à partir de l'entrée d'Aubarne jusqu'au pont de Russan.

Pour des raisons financières, notamment l'endettement de la commune encore très important et/ou par le plafonnement des subventions par opération, ces travaux devront être planifiés en 6 tranches successives, toujours en partenariat avec la CA Nîmes Métropole pour les réseaux humides, le conseil départemental pour la voirie et le SMEG pour les réseaux secs. Certaines tranches de travaux doivent être également conditionnées à la réalisation d'ouvrages pluviaux ou de réservations pour l'enfouissement de la ligne haute tension.

La 1^{ère} tranche est en cours d'achèvement tandis que les élus travaillent avec le maître d'œuvre sur le démarrage de la 2^{ème} tranche. En parallèle, des travaux de réfection de voies seront réalisés, comme cela devrait être le cas pour quelques rues d'Aubarne cette année.

Le cadre de vie, c'est également faire disparaître autant que possible les réseaux aériens comme cela a été le cas pour tous les travaux de voirie réalisés ces dernières années. Sauf lorsque cela est impossible, la politique d'enfouissement des réseaux sera poursuivie tout au long du mandat, toujours en collaboration avec les partenaires de la commune que sont le conseil départemental, la CA Nîmes Métropole et le SMEG

Le cadre de vie, c'est également proposer à la population des services publics adaptés. C'est ce qui a conduit l'équipe municipale à ouvrir une Agence Postale Communale lorsque la direction régionale de la Poste a informé la mairie de la fermeture de son bureau implanté place de la Fontaine. Les élus souhaitent maintenir ce service à la population.

➤ En matière de sécurité :

Sécurité routière d'abords, les importants travaux de voirie évoqués précédemment sur la traversée des villages prévoient l'aménagement de cheminements piétons permettant aux élèves notamment, de circuler jusqu'aux arrêts de bus en toute sécurité.

C'est aussi la sécurité qui a poussé la municipalité à travailler sur l'aménagement routier de l'entrée du hameau de Vic avec la mise en sécurité dans le secteur de la RD 18. Ces travaux, fruit d'un long travail avec les services du conseil départemental, devraient commencer dans les prochains mois. La commune pour sa part, prendra en charge les aménagements liés à la sécurité, comme l'installation d'équipements permettant de limiter la vitesse.

Le croisement de la RD 18 avec la RD 418 est également un point sensible que la municipalité a étudié avec les services du conseil départemental. S'agissant de 2 routes départementales, la commune n'a pas vocation à décider des futurs aménagements. Toutefois, les différentes interventions écrites ou orales auprès du Conseil départemental ont fini par conduire ses services à programmer des travaux de sécurisation. Dépendant des cessions que les propriétaires voudront bien consentir au conseil départemental, ces travaux pourraient démarrer avant la fin de l'année.

La sécurité des biens et des personnes passe aussi par la poursuite du maillage des bornes incendie (La Begude et Campagnac en 2021/2022 pour 7300 €). Chaque projet de travaux de voirie est l'occasion d'une étude sur les besoins, en étroite collaboration avec la CA Nîmes Métropole et les services du SDIS. Cela va être aussi le cas pour les tranches 2 et 3 du projet de rénovation de la traversée des villages.

Concernant la vidéoprotection, depuis 2 ans des contacts ont été pris avec la gendarmerie pour recevoir le référent départemental du groupement de gendarmerie. A ce jour, compte tenu qu'il est le seul agent affecté à cette mission, il n'a pu encore nous renonctrer.

En parallèle, les Obligations Légales de Débroussaillage sont un dossier essentiel pour la municipalité : plusieurs travaux ont d'ores et déjà été réalisés par la commune qui a ses propres obligations. L'investissement dans du matériel adapté est en cours (épareuse 26 738.00 et broyeur de végétaux). D'autre part, de grosses campagnes d'information des usagers sur leurs obligations sont régulièrement réalisées. Des contrôles sont prévus, pour

toutes les personnes qui ont été personnellement contactées par le passé, notamment depuis les injonctions préfectorales adressés récemment aux collectivités.

Enfin suite aux inondations de 2014, une étude sur le ruissellement avait été réalisée démontrant le besoin de travaux important d'aménagements. La municipalité souhaite poursuivre sa collaboration avec la CA Nîmes Métropole, notamment pour la création d'un bassin de rétention supplémentaire sur les hauteurs de Russan, dont l'acquisition foncière a été réalisée par la commune.

<p style="text-align: center;">DEVELOPPER, DYNAMISER NOTRE TERRITOIRE ET RENFORCER LES SERVICES ET LE LIEN SOCIAL ENTRE LES HABITANTS</p>
--

Dynamiser le territoire, c'est d'abord rendre notre commune attractive.

En matière d'éducation d'abord, la commune a poursuivi son programme d'équipement numérique du groupe scolaire. Aujourd'hui toutes les classes de l'élémentaire sont équipées en TBI. Par ailleurs des travaux ont déjà été réalisés pour améliorer l'accueil et le confort des élèves, notamment par l'aménagement d'une bibliothèque accueillante, la mise en place de l'opération LIRE ET FAIRE LIRE, la présence d'une ATSEM à la cantine scolaire, permettant ainsi de faire le lien avec les enseignants de l'école maternelle, l'installation d'une pompe à chaleur réversible dans le restaurant scolaire.

Pour l'avenir, et toujours pour l'école, c'est la sécurisation du système de chauffage qui est prévue. La conception, l'éloignement et le dénivelé entre les bâtiments de l'école n'ont jamais permis un rendement optimal du système de chauffage.

La municipalité envisage donc en remplacement de la chaudière fioul très ancienne, l'installation d'un système de chauffage exclusivement réservé aux locaux de l'école maternelle. Les devis ainsi que les subventions seront demandés dès 2023 après études de faisabilité en partenariat avec le conseil en énergie partagé de la CA Nîmes Métropole.

Pour les jeunes ensuite, la politique de la commune vise à offrir aux jeunes des équipements leur permettant de pratiquer une activité physique, quelle qu'elle soit. La remise en état du plateau sportif a d'ores et déjà été réalisée. La rénovation et la mise en conformité du mur d'escalade sont en cours d'achèvement (6000 €). L'aire de jeux d'enfants a été totalement rénovée après les successives dégradations. Le skate parc vient d'être achevé (106 000€) et vient compléter les équipements inter-associatifs et intergénérationnels tels que la buvette jouxtant les vestiaires et le stade

Concernant le stade, la pompe d'arrosage a été remise en état (1428€), de même que la tondeuse autoportée (971.80€) qui permet un balayage de la pelouse. Devant la mise en sommeil de l'association « l'entente du Gardon », le stade a été mis à disposition de l'association La Régordane de Saint-Geniès de Malgoires et la nouvelle Association Sportive de Sainte-Anastasie. La convention prévoit que cette association propose des

stages gratuits à 10 jeunes du village lors de chaque vacance scolaire. La municipalité souhaite poursuivre ce partenariat.

Pour l'avenir, comme prévu, l'installation d'un city stade est envisagée. Une consultation sera lancée et les financements recherchés. La commune poursuivra également son partenariat avec la ville de Nîmes pour la fourniture de « passeports été » et ce, malgré la pénurie de transports publics en période estivale.

Le conseil municipal des jeunes a été installé. Comme lors du mandat précédent, il apparaît nécessaire de repenser la dynamique de cette instance afin d'accompagner les jeunes qui doivent rester force de proposition.

Le centre de loisirs ouvert en septembre 2018 rend service à plusieurs familles de la commune. Il souffre néanmoins de plusieurs points négatifs :

- Des centres de loisirs existent déjà sur Blauzac et sur La Calmette, tous deux sont ouverts durant les vacances scolaires,
- l'ALSH est domicilié dans l'enceinte du groupe scolaire, ce qui ramène les enfants sur leur lieu de scolarisation où ils rencontrent d'ailleurs les mêmes agents,
- la faible fréquentation ne permet pas, d'une part de créer des activités par groupes d'âge, et d'autre part de prévoir des sorties nécessitant un transport public.

Malgré tout, devant le service rendu aux familles, la municipalité souhaite pérenniser cette structure.

La bibliothèque, implantée au sein du foyer communal, propose un accueil convivial. Elle est souvent un lieu de rencontre où les personnes, ouvrages choisis en mains, passent un moment avec les bibliothécaires. Ce service sera maintenu dans l'avenir.

Développer le territoire, c'est aussi d'une part proposer un tissu associatif dynamique et varié, et d'autre part une offre de logements adaptée à la taille de la commune.

En la matière, la municipalité souhaite soutenir les initiatives destinées au plus grand nombre afin de favoriser le lien social : la mise à disposition du foyer communal auprès des associations qui proposent des activités à la population sera maintenue tout au long du mandat. Le soutien logistique de nos services municipaux pour l'organisation de manifestations publiques est toujours important (comité des fêtes et association Trail en VRAC, (mise à disposition et installation de matériel), Sainte-Anastasio patrimoine (opération jardinières...), etc...). Conscients des contraintes financières, il sera proposé au conseil municipal une petite augmentation de leur subvention annuelle en 2023.

Les associations sont un vecteur important du lien social. Maintenir les quelques lieux de rencontre sur la commune est tout aussi important. Suite à la fermeture du bar, la commune a d'ores et déjà fait l'acquisition d'une licence IV afin de faciliter la réouverture du seul café de la commune. Concernant la boulangerie, le conseil municipal a voté une baisse du loyer mensuel afin de pallier en partie à l'augmentation des dépenses énergétiques.

Parallèlement, les élus souhaitent pérenniser l'organisation de manifestations ponctuelles qui rencontrent un vif succès, comme le marché nocturne ou le marché des produits locaux, et réorganiser la fête de la musique. La tenue du repas offert aux aînés est également un

moment convivial qui permet de nombreuses rencontres. Les membres du CCAS l'ont d'ailleurs ouvert aux accompagnants qui le souhaitent moyennant le paiement de leur repas. Cette manifestation sera maintenue les prochaines années. C'est aussi le cas pour les partenariats avec la CA Nîmes Métropole qui propose des spectacles de qualités tel que le festival de jazz ou les vendredis de l'Agglo.

L'offre de logements s'est développée depuis la loi ALUR qui a supprimé les surfaces minimum nécessaires pour construire. La municipalité souhaite développer l'offre de logements par la construction de quelques logements aidés destinés à nos aînés ou aux jeunes couples souhaitant s'installer. La rénovation du bâtiment dit « ilot Goupil » devrait être l'occasion de développer cette offre. Pour ce faire, la vente récente d'un ensemble immobilier à Russan a permis à la commune de commencer à provisionner une somme de 180 000 € qui sera nécessaire pour financer la part communale de la rénovation future de l'ilôt GOUPIL.

<p style="text-align: center;">INNOVER POUR UNE AGRICULTURE DURABLE ET METTRE EN VALEUR</p> <p style="text-align: center;">NOTRE TERRITOIRE</p>

Soutenir l'agriculture : la volonté municipale de soutenir le monde agricole avait conduit à une baisse du taux de la taxe foncière sur le non bâti en 2018, de 63.35 à 55% (taux médian du canton).

Lors de l'élaboration de son PLU en 2020, la municipalité a fait le choix de revenir à un projet raisonnable par rapport au projet de PLU élaboré en 2013 et refusé par les services de l'Etat. La surface agricole a été totalement conservée et l'urbanisation n'a pas impacté les terres à cultiver. En parallèle, le PLU permet toujours certaines constructions en zone agricole lorsqu'elles sont liées à l'exploitation. Pour l'avenir, la municipalité souhaite préserver son identité et n'envisage pas d'étendre de manière déraisonnable la zone urbaine.

La poursuite de la rénovation des chemins est toujours à l'ordre du jour. Entre 2016 et 2021, ce sont près de 200 000 € HT qui ont été consacrés à la remise en état des chemins. Reste à poursuivre à étudier la réfection des chemins agricoles, notamment le chemin du Roulet qui va faire l'objet d'une consultation auprès des entreprises courant 2023, tout en assurant un entretien des chemins déjà rénovés. La poursuite de ces travaux se fera progressivement, en fonction des financements que la commune obtiendra.

En collaboration avec la CA Nîmes Métropole, la commune travaille sur les possibilités de réutilisation des eaux traitées de la station d'épuration de SAINTE-ANASTASIE, à divers usages, notamment agricoles.

La valorisation du pastoralisme est liée à l'entretien de l'espace rural. La convention avec l'ancien berger ayant été dénoncée, la commune et le SMGG, vont signer une convention afin qu'un nouveau berger puisse mener son troupeau sur les terres communales.

Autre domaine important pour les élus : suite la création d'une nouvelle association de chasse, la municipalité a souhaité trouver un consensus afin que chacun puisse pratiquer son activité dans un juste partage géographique du territoire communal. Plusieurs réunions se sont tenues avec l'Armée, l'ONF, la Fédération départementale de chasse et les deux sociétés concernées. Des AOT sur le terrain militaire ont été obtenues pour les 2 équipes de chasseurs de la commune. Compte tenu de l'évolution du camp des garrigues, la commune restera attentive au dialogue entre les différents partenaires afin que la chasse puisse être maintenue sur l'ensemble du territoire.

La mise en valeur de notre territoire nécessite de développer des projets touristiques.

- ❖ Divers aménagement destinés à l'embellissement de la commune (entrée de la mairie, jardin de l'église d'Aubarne, installation de tables à l'entrée du sentier de randonnée, réparation de la fontaine d'eau potable sur la place de Russan, réparation de la fontaine d'eau potable à l'église de Vic, pose de bancs, mise à jour du site de la commune, etc...), ont déjà été réalisés ces dernières années.
- ❖ L'équipe municipale travaille actuellement sur la convention d'entretien des falaises d'escalade en partenariat avec la Fédération de montagne et d'escalade, le SMGG, le conseil départemental et la CA Nîmes Métropole.
- ❖ La restauration complète du griffe de la place de la Fontaine à Russan est également au programme de l'équipe municipale. Un premier devis demandé il y 2 ans s'était avéré trop élevé. Plusieurs solutions sont à l'étude.
- ❖ La poursuite des fléchages des cheminements entre les parkings répertoriés et le site du Castellans est également prévue avec la signalétique achetée en 2021.
- ❖ La rénovation de l'église de Russan, inscrite en 2005 à l'inventaire des monuments historiques est un projet à long terme. Une dernière étude nécessaire à la finalisation du dossier de rénovation est en cours de réalisation. Les imposants travaux de rénovation pourraient être phasés en 3 tranches, l'urgence étant de la mettre hors d'eau. Une 1^{ère} étude avait estimé les travaux à 1 182 000 € HT Ce dossier est suivi par 2 élus de la commune qui soumettent régulièrement l'avancée de leurs travaux à l'équipe municipale.
- ❖ La mairie s'attache également à transmettre régulièrement aux hébergeurs de la commune l'ensemble des documents informatifs sur les animations qui se déroulent sur le territoire (concerts, balades, visites, etc...). Cette communication continuera tout au long du mandat afin de préserver ce tissu économique local que représente cette activité Parallèlement, un plan de la commune a été édité et distribué entre autres, à tous les hébergeurs.
- ❖ Le site internet de la commune subit régulièrement des améliorations, telle que la traduction en plusieurs langues réalisée récemment sur la page TOURISME.

Valoriser le territoire, c'est aussi mettre progressivement en place des pratiques environnementales vertueuses qui vont préserver le patrimoine :

- Dans tous les bâtiments, des travaux sur les économies d'énergie sont réalisés. Les systèmes chauffages d'abord, énergivores et pas toujours efficaces, sont progressivement remplacés par des pompes à chaleurs (foyer 46 447€, mairie et bâtiment annexe 15926 €, restaurant scolaire 9919 €). Cette politique se poursuivra avec

l'installation de pompes à chaleur à l'école maternelle et dans la salle du conseil municipal. La municipalité a également pour projet le renouvellement des huisseries dans les bâtiments : mairie, annexe, groupe scolaire.

- L'éclairage public fait l'objet de rénovations depuis 2015 avec un investissement annuel d'environ 25 000 €/an, subventionnés par le SMEG. Cette année, c'est un gros programme de rénovation qui commence. Phasé sur 4 ans, il coûtera environ 30 000 € par an à la commune.

En parallèle, toujours en matière environnementale, le conseil municipal a voté l'extinction de l'éclairage public, puis le « ré-allumage » à hauteur de 10% sur la même tranche horaire au fur et à mesure que les travaux de rénovation du parc avanceront.

L'ensemble de ces projets, issus de la feuille de route établie par l'équipe municipale en 2020, restent dans la continuité des premiers travaux réalisés lors du mandat précédent. Pour tenir ses engagements, l'équipe s'appuie sur des ressources financières, mais également matérielles et humaines.

Lors du mandat précédent, l'équipe municipale a procédé à des recrutements structurants afin de faire monter en puissance la qualité des services. Parallèlement, les moyens matériels ont été mis à niveau :

- Installation de la fibre professionnelle GECKO, acquisitions de PC, achat des licences et logiciels permettant une informatisation des métiers, sécurisation des données informatiques municipales ...
- Aux services techniques : acquisition d'un hangar, achat d'un tractopelle, achat de 2 véhicules, d'une plaque vibrante, carotteuse, aspirateur à feuille etc... L'objectif est de continuer à équiper le service technique : achat en cours d'une épareuse, d'un broyeur, et remplacement d'un compresseur défectueux.
- Au groupe scolaire, l'installation de la fibre et l'équipement en TBI sont achevés. La rénovation complète de l'office (côté « propre » et coté « sale » est achevé également. Un petit budget annuel « fournitures » a été octroyé à l'ALSH afin de renouveler le matériel et/ou programmer une sortie de fin d'année. La qualité du mobilier des classes est à l'étude et d'ores et déjà une première commande pour adapter les bureaux à la taille des élèves est à l'étude.

Les ressources financières :

En parallèle, l'objectif principal de l'équipe municipale est de continuer à désendetter la commune :

- En 2013, l'encours de la dette s'élevait à 3 006 000 €, soit 1771 € par habitant alors que la moyenne des communes de la même strate était alors de 601 €/habitant. Le remboursement annuel des emprunts s'élevait à 332 000 € (24, % du budget de la commune)
- En 2021, l'encours de la dette est encore de 1 640 000 €, soit 945 € par habitant, alors que la moyenne des commune de même strate est de 584 €/habitant. En 2021, le remboursement des emprunts s'élève à 209 000 € (12.7 % du budget de la commune contre 8.18 % pour les communes de même strate).

A ce jour depuis 2014, la commune n'a pas eu recours à l'emprunt. La recherche de subventions est un enjeu essentiel pour limiter la charge financière du budget général :

- Depuis 2015, c'est plus de 1 200 000 € de subventions qui ont été perçus par la commune.
- Près de 500 000 € sont en attente de versement, au fur et à mesure du règlement des factures.

L'équipe municipale souhaite poursuivre sa politique de rénovation des voies et chemins, des bâtiments, tout en maîtrisant les dépenses et en évitant le recours à l'emprunt ; la municipalité souhaite continuer à ne pas augmenter les taux d'imposition, comme elle le fait depuis 2018.

FIN – OUVERTURE DU DEBAT